

{loadposition annualreport2012}

L'année 2012 a été l'occasion pour les États Membres et l'OMS de s'accorder sur les principaux défis auxquels la Région est confrontée en matière de développement sanitaire. Une évaluation approfondie et objective de la situation sanitaire dans les pays a permis de définir clairement les priorités en vue d'une collaboration technique avec l'OMS ; et le Comité régional a approuvé ces priorités. Le présent rapport fournit une description des défis rencontrés actuellement en ce qui concerne le renforcement des systèmes de santé, la santé de la mère et de l'enfant, la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles ainsi que des progrès qu'il reste à effectuer concernant les maladies transmissibles, la préparation et la riposte aux situations d'urgence et la réforme de l'OMS. J'ai également présenté l'action stratégique que l'OMS et les États Membres ont entreprise ensemble, dans le cadre de leurs programmes conjoints, pour relever une partie de ces défis.

Nous nous appuyons en permanence sur les données disponibles, l'expérience et le travail remarquable qui a été effectué durant les décennies précédentes. Ces deux dernières années, des feuilles de route très spécifiques ont été convenues au niveau mondial sur la manière de prendre en compte les principales priorités en matière de santé, et les gouvernements, les donateurs et les partenaires ont exprimé une volonté manifeste de suivre ces feuilles de route, que ce soit pendant l'Assemblée générale des Nations Unies, l'Assemblée mondiale de la Santé ou d'autres forums internationaux. Les données de référence et les cibles permettant de mesurer les progrès accomplis ont été établies dans plusieurs documents techniques présentés au Comité régional ainsi que dans les plans nationaux qui ont été élaborés ou sont en cours d'élaboration dans chaque domaine. L'enjeu pour les États Membres consiste à mettre en route des actions concrètes pour appliquer ces feuilles de route et satisfaire aux divers engagements mondiaux. Le défi pour nous à l'OMS, c'est d'intensifier nos efforts afin de fournir un soutien technique renforcé aux pays.

Dans le domaine du renforcement des systèmes de santé, l'accent sera mis sur le leadership et la gouvernance du secteur de la santé ; l'élaboration et la mise en œuvre d'une feuille de route en vue d'une couverture sanitaire universelle ; la recherche de l'équilibre pour les personnels de santé ; l'accès aux médicaments et technologies essentiels et enfin un réseau intégré d'établissements de soins de santé. Le système de santé doit être appuyé et soutenu par un système d'information sanitaire robuste qui comprend des systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil ; une attention particulière sera accordée à la promotion du développement de ces systèmes. Il faudra également renforcer les mécanismes en vue d'une collaboration multisectorielle afin de soutenir les efforts déployés par le secteur de santé dans tous les domaines, y compris dans le secteur privé.

Dans le cadre de la promotion de la santé tout au long de la vie, la priorité sera d'accélérer

l'action en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement 4 et 5. Il s'agira ainsi d'élaborer et de mettre en œuvre des plans nationaux afin de réduire la mortalité de la mère et de l'enfant dans les 10 pays qui ont la plus forte charge de mortalité et, de mobiliser des ressources à l'appui de la mise en œuvre de ces plans. Ces plans devront accélérer la mise en œuvre d'interventions d'un bon rapport coût-efficacité, accorder la priorité aux régions mal desservies et s'attaquer aux inégalités dans la prise en compte des besoins sanitaires de la mère et de l'enfant, au sein du système de santé ou en collaboration avec d'autres secteurs. Il sera également nécessaire d'accorder une plus grande attention à la prévention des traumatismes, en particulier chez les enfants et sur les routes.

La dynamique insufflée par la charge croissante des maladies non transmissibles doit faire l'objet d'un suivi par le biais de l'application du Cadre d'action régional pour la mise en œuvre de la Déclaration politique des Nations Unies sur les maladies non transmissibles, englobant les domaines de la gouvernance, de la prévention, de la réduction des facteurs de risque, de la surveillance et des soins de santé. Les partenariats et l'intégration des maladies non transmissibles dans les soins de santé primaires doivent également être renforcés. L'action en vue de la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac doit être intensifiée et une plus grande attention doit être accordée à l'alimentation et à l'exercice physique. En ce qui concerne les maladies transmissibles, l'accent sera mis en priorité sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement qui sont liés aux maladies. Les systèmes de surveillance des maladies doivent être intégrés et l'investissement dans les programmes de vaccination doit être accru. Le programme d'éradication de la poliomyélite doit constituer une priorité pour l'ensemble des pays. La flambée épidémique qui est survenue récemment en Somalie et la détection de poliovirus dans des échantillons environnementaux dans des pays qui étaient exempts de poliomyélite depuis plusieurs années ne permettent pas de relâcher la vigilance. Des efforts intensifs et renforcés devront être déployés en Afghanistan et au Pakistan afin de maintenir les progrès en 2012 et, dans les pays libérés de la poliomyélite, de maintenir une forte immunité au sein de la population, de poursuivre la surveillance des PFA conforme aux normes de certification et enfin, de rester en mesure de dépister tout cas importé. La tuberculose et le paludisme requièrent une attention continue afin d'améliorer le dépistage des cas, par le biais du développement de partenariats entre le secteur public et le secteur privé, l'amélioration des moyens de laboratoire et le renforcement de la surveillance. Il faut renforcer l'accès au traitement antirétroviral et aux autres services de traitement du VIH, en particulier dans les populations à risque élevé, ainsi que l'action en vue de l'élimination de la transmission mère-enfant du VIH. L'application en temps voulu du Règlement sanitaire international est également une priorité et on continuera de mettre l'accent sur le renforcement des capacités nationales de base requises en matière de surveillance, d'intervention, d'appui de laboratoire et de ressources humaines.

Les conflits et les situations d'urgence humanitaire chroniques, qui sont courants dans de nombreux pays de la Région et entraînent des déplacements de population massifs, sont d'importants facteurs de risque pour la santé à long terme et le développement du système de

santé. Les priorités stratégiques en matière de préparation et de riposte aux situations d'urgence doivent concerner l'élaboration de politiques et d'une législation claires qui soient fondées sur une approche multirisque et globale en matière de santé, avec une attention particulière accordée à la préservation des installations sanitaires et des personnels de santé dans les situations d'urgence. Malgré l'augmentation du financement des activités sanitaires en situations d'urgence, seulement 38 % des besoins de la Région en la matière ont été couverts en 2012. Comme le secteur de la santé reste gravement sous-financé, il est d'autant plus nécessaire que les partenaires, traditionnels ou non, adoptent une approche mieux coordonnée pour répondre aux besoins de santé des populations touchées dans la Région.

Ce qui est le plus frappant, c'est qu'aucune de ces activités ne peut être considérée individuellement. L'identification des priorités stratégiques ne devrait pas suggérer que ces activités peuvent être abordées séparément l'une de l'autre. Le renforcement des systèmes de santé est donc aussi essentiel à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et au maintien de ces acquis après 2015, qu'il ne l'est pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles. La préparation aux situations d'urgence, la surveillance des maladies et la notification, ainsi qu'une approche multisectorielle intégrée en matière de lutte contre les maladies non transmissibles sont toutes complémentaires dans le cadre du développement sanitaire national.

Le processus de réforme de l'OMS permettra à l'OMS de renforcer l'appui technique fourni aux États Membres, pour qu'il soit de qualité et qu'il vienne en temps voulu, aux niveaux régional et national. En retour, la coordination et la complémentarité entre les programmes nationaux en seront accrues afin que les mesures prises dans un domaine de coopération de l'OMS avec les pays renforcent les résultats des mesures prises dans un autre domaine. Les réformes gestionnaires contribueront à l'amélioration de la transparence et de la responsabilisation afin que les États Membres soient assurés que leurs contributions à l'OMS sont utilisées de manière économique, efficace et adéquate. La diplomatie pour la santé aura un rôle de plus en plus important à jouer en ce qui concerne la définition d'un programme de santé mondial et régional, et j'espère que les États Membres de la Région continueront à participer davantage aux activités de l'Assemblée mondiale de la Santé et du Conseil exécutif.

Le Comité régional a approuvé un programme d'action difficile mais clairement défini, qui couvre les quatre prochaines années, pour l'OMS et les États Membres. Des jalons clés pour mesurer les progrès que nous réalisons ont été établis. L'OMS continuera de faire tout son possible pour améliorer sa collaboration avec les pays et son soutien aux pays. De même, j'espère vivement que les États Membres feront ce qu'ils ont à faire pour exécuter les plans d'action envers lesquels ils ont pris des engagements. Ensemble, il nous reste encore beaucoup à réaliser.

Saturday 17th of May 2025 05:41:50 PM